

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 20 novembre 2025

11.2025-31

TOURISME

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « étude d'opportunité et de faisabilité pour le séchoir du Liveau »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société La fabrique à Lieux, sise 4, rue de la Boutière – 44120 VERTOU, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société La fabrique à Lieux, sise 4, rue de la Boutière – 44120 VERTOU, pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité du séchoir du Liveau, pour un montant de 10 830 € HT, TVA non applicable (article 293 B du code général des impôts), et pour une durée de 9 mois.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »